

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

BILAN BRIGADE DE NUIT

La sécurité et la prévention de la délinquance sont une priorité de l'équipe municipale afin de répondre aux attentes légitimes des Albigeois.

Les 38 policiers municipaux et Agents de surveillance de voie publique (ASVP) ont ainsi pour mission première d'assurer la tranquillité des Albigeois.

En avril 2019, la Ville d'Albi a décidé la mise en place d'une brigade de fin de soirée à titre expérimental les jeudis, vendredis et samedis jusqu'à 23h.

Un an plus tard, en mars 2020, dans le prolongement de cette expérimentation, la Ville d'Albi s'est dotée d'une brigade de nuit de 20h30 à 6h15, 7 jours sur 7.

Composée désormais de 2 groupes de 5 policiers municipaux, la brigade de nuit a pour principales missions la tranquillité et la salubrité publiques: respect des arrêtés municipaux, lutte contre l'ivresse publique, nuisances, incivilités...

La brigade de nuit intervient seule ou conjointement avec la Police Nationale dans des missions de maintien de l'ordre public dans tous les quartiers de la ville.

Un an après sa mise en place la brigade de nuit de la Police Municipale a effectué de très nombreuses interventions:

- 85 avec mises à disposition au commissariat de la Police Nationale ,
- 500 pour des tapages nocturnes ou des nuisances sonores,
- 110 en assistance de la Police Nationale, des Sapeurs pompiers et des services municipaux,
- 74 liées au stationnement gênant ou interdit,
- une centaine pour des troubles à l'ordre public, des incivilités, de l'ivresse publique ou manifeste,
- 50 pour des violences,
- 20 sur des vols simples ou aggravés...

DOSSIER **D**E P R E S S E

Brigitte Charbonnières
Attachée Presse
Tél : 05 63 49 14 97
brigitte.charbonnieres@mairie-albi.fr

www.mairie-albi.fr

La brigade de nuit a également procédé à plus de 120 contrôles routiers ou interventions sur des accidents de la route.

Dans le cadre de la crise sanitaire elle a procédé à 70 interventions relatives à la Covid 19 avec des contrôles d'attestation et des verbalisations en plus des opérations de sensibilisation au respect des gestes barrières et des mesures sanitaires.

Les agents de la brigade de nuit ont effectué 4200 points de passages spécifiques lors de leurs patrouilles de surveillance générale.

